

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES ARCHIVES

Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve

Amérique

Possessions britanniques

1964-1970

106QO

Répertoire numérique détaillé

par Françoise WATEL, conservateur en chef du Patrimoine

Paris, 2000

Il est à noter que la représentation de la France dans les possessions britanniques était assurée par le Consul général de France à Porto Rico, qui avait dans sa circonscription Les Bahamas, les Iles Vierges, les îles du Vent, les îles sous le Vent et le Honduras britannique ; La Barbade jusqu'en 1968, Guyana jusqu'en 1966. La sous-série *Porto Rico* peut donc comporter des éléments intéressant les possessions britanniques.

Le dossier **Antilles anglaises** regroupe les documents concernant les îles ou archipels suivants :

- La Barbade, jusqu'au 30 novembre 1966 ;
- les Iles du Vent (Winward Islands) : Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadines, La Grenade, La Dominique ;
- Iles sous le Vent (Leeward Islands) : Saint-Christophe et Niévès, Anguilla, Antigua, Montserrat ;
- les Iles Vierges britanniques ;
- les Bermudes ;
- les Bahamas ;
- les Iles Turques et Caïques ;
- les Iles Cayman.

Réduites à sept gouvernements ("Little Seven") après la dissolution de la Fédération des Indes Occidentales en mai 1962, les Iles du Vent et les Iles sous le Vent hésitaient entre indépendance ou autonomie au sein d'une fédération dépendant de la Grande-Bretagne. Après la Jamaïque et Trinité, la Barbade choisit à son tour l'indépendance complète, proclamée le 30 novembre 1966. A partir de cette date, les documents concernant La Barbade ont donc été classés dans une sous-série particulière (sous-série *La Barbade*).

Le destin des six îles restantes (les "Little Six") fut longtemps hésitant avant d'aboutir au statut d'Etats associés. Une nouvelle tentative de Fédération des Indes Occidentales, après la Conférence de La Barbade en mars 1962, visait à créer une fédération à huit (Les Iles Winwards et Leeward associées à La Barbade et à Trinité et Tobago) plus satisfaisante que celle de 1958 ; mais La Barbade s'orienta vers l'indépendance et les discussions piétinèrent avant d'échouer définitivement en 1965.

Antigua (et ses dépendances Barbuda et Redonda) fut la première des îles sous le Vent à être dotée d'un statut définissant sa libre association avec la Grande-Bretagne, à la suite de la Conférence constitutionnelle de Londres (28 février-25 mars 1966). Une nouvelle Conférence constitutionnelle du 18 avril au 5 mai 1966 aboutit au principe de l'octroi aux îles du Vent (Sainte-Lucie, Saint-Vincent, La Dominique et Grenade) du statut d'Etats associés à la Grande-Bretagne. Puis le même statut fut conféré aux Iles sous le Vent (Saint-Christophe et Niévès, Anguilla) à la suite de la Conférence constitutionnelle tenue du 12 au 25 mai 1966. Les cérémonies¹ eurent lieu en février-

¹ Voir notamment la dépêche du 4 avril 1967 sur les cérémonies marquant l'accession de Sainte-Lucie au statut d'Etat associé, du 28 février au 2 mars 1967.

106QO

mars 1967², sauf à Saint-Vincent, où l'octroi du statut d'Etat associé fut reporté au 27 octobre 1969. Montserrat restait simple territoire³.

Anguilla fit sécession par la suite de Saint-Christophe et Niévès, provoquant l'intervention britannique⁴.

Les îles Vierges britanniques, après avoir quitté la Fédération des Iles du Vent en 1956, et ayant refusé de faire partie de la Fédération des Indes occidentales en raison de leur position géographique et de leurs liens particuliers avec les îles Vierges américaines, se trouvent isolées. Elles forment une colonie distincte du reste des Antilles britanniques. Ce petit archipel de 36 îles (dont 11 inhabitées) est composé notamment des îles Tortola, Anegada, Virgin Gorda et Joost Van Dyke. Une nouvelle constitution, promulguée en 1967 à l'issue de la Conférence de Church House, sans aller jusqu'à l'autonomie interne accordée aux Etats Associés, améliorait cependant le statut des îles dans le sens d'une plus grande autonomie⁵.

Les Bermudes font également figure à part : jouissant d'une autonomie de fait quasi complète dès avant l'autonomie officielle, obtenue le 6 juin 1968, elles font peu parler d'elles, si ce n'est à l'occasion des élections (dépêches des 4 et 7 juin 1968), et des discussions du Comité des 24 des Nations-Unies (23 mai 1968, avril-juillet 1969).

Les Bahamas étaient territoire autonome depuis le 7 janvier 1964. Une nouvelle constitution entra en vigueur en mai 1969 et suscita quelques correspondances (17 juillet 1969, 28 octobre 1969). L'agence consulaire de France à Nassau est évoquée (26 juin 1969, 1er juillet 1969, 9 juillet 1969), ainsi que celle de Freeport (Grand Bahama : ouverture en janvier 1968). Il est également fait état, en juin-juillet 1969, du problème des réfugiés haïtiens aux Bahamas. Quelques correspondances du consul général de Porto Rico sont à relever (août 1966, 17 janvier 1967, 10 avril 1967, 9 avril 1969). On trouvera également au sujet des Bahamas un rapport du Comité des 24 des Nations-Unies (23 avril 1969).

Les Iles Turques et Caïques, qui font partie de l'archipel des Bahamas, sont évoquées en particulier à l'occasion des débats du Comité des 24 des Nations-Unies (1er avril 1969, 7 mai 1969).

Les Iles Caïmans (Grand Cayman, Cayman Brac, Little Cayman) sont également colonies britanniques, sous l'autorité d'un Administrateur. En avril 1969, lors des débats du Comité des 24 des Nations-Unies, elles firent savoir qu'elles ne souhaitaient pas de changements constitutionnels⁶. On trouvera à leur sujet un rapport du délégué commercial de l'Ambassade de France à Kingston (23 mars 1970).

Le Honduras britannique, revendiqué par le Guatemala, est toujours colonie britannique mais aspire à l'indépendance. De 1965 à 1970, une négociation est menée à Porto Rico, sous la

² Dates d'effet du statut d'Etat associé : 27 février 1967 pour Antigua et Saint-Christophe/Niévès/Anguille, 1er mars 1967 pour La Dominique et Sainte-Lucie, 3 mars 1967 pour la Grenade.

³ Au sujet de Montserrat, voir les débats du Comité des 24 des Nations-Unies, 7 mai 1969, 2 juillet 1969, et les dépêches d'avril 1969 sur les troubles à Montserrat, consécutifs à la crise d'Anguilla de mars 1969.

⁴ Anguille fit sécession en février 1969. La Grande-Bretagne décida d'installer un Administrateur dans l'île, appuyé par une intervention armée, en mars 1969.

⁵ Voir notamment la dépêche du 12 janvier 1968.

⁶ dépêche du 7 mai 1969. Voir aussi le rapport du Comité en date du 31 mars 1969.

Amérique, Possessions britanniques, 1964-1970

106QO

médiation de l'Américain Bethuel M. Webster, entre les Britanniques et les Guatémaltèques : la Grande-Bretagne se déclarait prête à reconnaître l'indépendance au territoire à condition que le Guatémala reconnaissse le nouvel Etat. La négociation n'aboutit pas.

La **Guyane britannique** devint indépendante le 26 mai 1966. A compter de cette date, les documents ont été classés dans une sous-série particulière (sous-série *Guyana*).

Françoise Watel, 2000

Amérique, Possessions britanniques, 1964-1970

106QO

NUMERO	CONTENU	DATES EXTREMES	COTES
	ANTILLES ANGLAISES		
12	Dossier général	janvier 1964-décembre 1965	30
13	Idem	janvier-décembre 1966	30
14	Idem	janvier 1967-avril 1969	30
15	Idem	mai 1969-décembre 1970	30
	HONDURAS BRITANNIQUE		
16	Dossier général	janvier 1964-décembre 1970	30
	GUYANE BRITANNIQUE		
17	Dossier général	janvier-décembre 1964	36
18	Idem	janvier 1965-mai 1966	36
	DOCUMENTS CONSULTABLES APRES UN DELAI DE 50 ANS		
19	Antilles anglaises (Bermudes, La Dominique)	mars-septembre 1966	30
	Guyane britannique (dossier général)	avril 1964-septembre 1965	36
	Différend frontalier entre la Guyane britannique et le Vénézuela	mars 1964-mai 1966	36